

# INFORM.EL

BULLETIN OFFICIEL DE LA CMEQ

VOLUME 42 — NO 9 / OCTOBRE 2019



Corporation  
des maîtres électriciens  
du Québec

*Protège le public*



## Serge Beauchemin s'invite à la CMEQ

### L'ultime transaction de l'entrepreneur

D'ici 2022 plus de 38 000 entrepreneurs québécois prendront leur retraite. Que vont-ils faire? Vont-ils fermer les portes de leur entreprise ou la céder? Une chose est certaine, les consommateurs continueront de réclamer des biens et des services. Il y aura donc un marché à prendre ou à reprendre. N'empêche que pour la société québécoise, ce « turn over » est un défi de taille qui s'inscrit dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et l'arrivée d'une nouvelle génération porteuse de nouvelles valeurs.

Pour faciliter ce virage, le gouvernement du Québec a donné le mandat au *Centre de transfert des entreprises du Québec (CTEQ)* d'informer et de former les entrepreneurs intéressés à céder leur entreprise ainsi que ceux et celles qui pensent à reprendre une entreprise. Il y a le réseau COOP qui en fait autant pour la reprise collective qui est aussi une solution particulièrement intéressante pour la nouvelle génération.

Le financement pour la reprise n'est pas un enjeu. L'argent est disponible. Les institutions financières privées et publiques ont tous des programmes taillés sur mesures pour la petite et moyenne entreprise.

Des écoles dédiées aux entrepreneurs foisonnent et offrent des ateliers, du mentorat ou du coaching.

Tout est là en place. Alors quel est l'enjeu? Faire connaître ces ressources aux entrepreneurs d'aujourd'hui et de demain.

Je félicite la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) qui conjointement avec la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) ont pris le taureau par les cornes en proposant à leurs membres, le 4 octobre au Château-Bromont, un colloque sur le transfert d'entreprise. Cette formule aussi pertinente qu'audacieuse, réunira des spécialistes sur tous les aspects d'un transfert d'entreprise que sont le mode de financement, l'évaluation de la valeur d'une entreprise, les questions fiscales et les impacts humains, souvent occultés par les gens d'affaires.

Pour tout entrepreneur, le temps est précieux. Si bien qu'il n'est pas rare qu'un entrepreneur faute de temps ou de ressources, une fois arrivé (ou acculé) à l'âge de la retraite, ferme les portes de son entreprise plutôt que de la céder. Se privant ainsi de l'ultime transaction qui est celle de tirer profit de l'investissement d'une vie; c'est-à-dire vendre son entreprise qui pourrait lui assurer un fonds de retraite agréable! Le colloque du 4 octobre pourrait vous éviter ce triste sort.



À titre de président d'honneur, j'aurai le plaisir d'être à Bromont parmi vous. Ayant participé à plus d'une douzaine de transferts d'entreprise, j'apporterai une touche personnelle à la façon d'un coach. Venez à ma rencontre, venez accompagné de ceux qui pourraient être votre relève. C'est avec plaisir que je vous écouterai. ■

Informel est un instrument d'information et de vulgarisation. Son contenu ne saurait en aucune façon être interprété comme étant un exposé complet émis par la CMEQ ou ses représentants sur les points de droit ou autres qui y sont discutés. Prière de vous référer aux documents cités s'il y a lieu ou de communiquer directement avec la CMEQ pour de plus amples informations. Reproduction partielle permise avec mention de la source, et faire suivre la publication à la CMEQ.



Corporation  
des maîtres électriciens  
du Québec

5925, boul. Décarie,  
Montréal (Québec) H3W 3C9  
Tél. : 514 738-2184 / 1 800 361-9061

**S'inscrire... il est plus que temps!**

Le 4 octobre c'est très bientôt!  
C'est un rendez-vous à hôtel Château-Bromont.  
Hâtez-vous, les places sont limitées.

## Dossier cryptomonnaie – la suite

L'année dernière, Hydro-Québec demandait un moratoire sur les tarifs et conditions pour le secteur des cryptomonnaies. La Régie de l'énergie recevait donc le mandat d'étudier la question et d'analyser les impacts socio-économiques de l'implantation de cette industrie en sol québécois.

Le 29 avril 2019, la Régie de l'énergie autorisait Hydro-Québec à utiliser 300 MW pour les chaînes de blocs ou cryptomonnaies et ordonnait à Hydro-Québec de réserver un bloc de 50 MW pour les plus petites demandes de 5 MW et moins.

Les tarifs permis seront les tarifs LG et M, de même qu'il sera permis à Hydro-Québec de facturer des pénalités à 15 cents / kWh pour l'énergie non déclarée ou pour substitution d'usage.

### Choix des soumissionnaires

Ne devient pas exploitant d'une entreprise de cryptomonnaies qui veut! En effet, plusieurs conditions ont été exigées par la Régie de l'énergie. Chaque projet sera étudié en détail et sera attribué au mérite selon, entre autres, les critères suivants :

- » Ratio nombre d'emploi / MW (30 %)
- » Ratio masse salariale maintenue / MW (30 %)
- » Investissements / MW (30 %)
- » Récupération chaleur – énergie évitée / énergie consommée (10 %)

En plus de ces critères, des garanties financières imposantes seront demandées dès le dépôt des soumissions. Comme vous le constatez, la sélection s'annonce ardue; un document de plus de 120 pages donne la liste de toutes les exigences qui

devront être satisfaites et Hydro-Québec se réserve le droit de ne retenir aucun projet.

Le 31 octobre 2019 sera la date limite pour le dépôt des soumissions qui seront étudiées par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Le verdict des soumissions retenues sera dévoilé en janvier 2020.

### Mise en garde

En attendant les choix retenus, la CMEQ réitère sa recommandation à la plus grande prudence dans ce secteur d'activité. Dans l'intervalle il est toujours interdit de raccorder de nouveaux clients de chaînes de blocs au réseau de distribution d'Hydro-Québec.

Ainsi ne procédez à aucune installation de branchement sans avoir vu la lettre d'autorisation originale d'Hydro-Québec et confirmez que la demande d'alimentation a bel et bien été préalablement approuvée auprès d'Hydro-Québec directement.

Dans les faits, plusieurs clients ont effectivement reçu une autorisation de branchement avant le moratoire. Plus de 158 MW ont déjà été autorisés par Hydro-Québec et près de 210 MW par les autres réseaux municipaux. Donc ce sera près de 600 MW qui seront utilisés ultimement pour le seul secteur des cryptomonnaies.

La CMEQ vous tiendra informé de l'évolution de ce dossier. ■

## Résidences privées pour aînées

La licence 16 *Entrepreneur en électricité* autorise également les travaux de construction compris dans la sous-catégorie 13.2. L'entrepreneur en électricité peut procéder à l'installation de systèmes d'alarme incendie ainsi qu'au raccordement des systèmes de verrouillage de portes relevant normalement de la sous-catégorie 13.2 *Entrepreneur en systèmes d'alarme incendie* dans une résidence privée pour aînées.

Les exploitants d'une résidence privée pour aînées (RPA) sont soumis aux exigences du chapitre *Bâtiment* du *Code de sécurité*. Cependant, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) peut autoriser une mesure équivalente ou différente de celle prévue à un code ou à un règlement lorsqu'il lui est démontré que les dispositions de ce code ou de ce règlement ne peuvent raisonnablement être appliquées.

Les propriétaires de RPA peuvent proposer des ajustements qui pourraient leur permettre d'atteindre autrement les objectifs et le niveau de sécurité visés par la réglementation. Ils doivent, pour ce faire, soumettre une demande de mesure équivalente ou différente à la RBQ.

Pour les RPA construites avant le 13 juin 2015, une autorisation de la RBQ est requise avant de procéder à l'installation d'un système d'alarme incendie à signal simple ou avant l'installation de mécanismes de verrouillage électromagnétiques ne pouvant être neutralisés en poussant le dispositif d'ouverture installé sur la porte. Le maître électricien doit s'assurer que le propriétaire de la résidence a bien obtenu l'approbation requise de la RBQ avant de commencer les travaux. Pour plus d'informations consultez le site Web de la RBQ sous l'onglet *Domaines d'intervention*. ■

145 MILLIONS DE BONNES RAISONS  
DE RESPECTER LES RÈGLES DANS LA CONSTRUCTION



COMMISSION  
DE LA CONSTRUCTION  
DU QUÉBEC

La CONFORMITÉ, ça compte!

ccq.org

## La protection respiratoire... que dois-je savoir?

Le port d'une protection respiratoire est requis lorsque des contaminants peuvent porter atteinte à un travailleur en passant par ses voies respiratoires. Voici comment réduire les risques d'atteinte, par ordre hiérarchique.

### 1° Substituer le produit toxique par un moins toxique

Cette méthode élimine le danger à la source. Un produit moins toxique devrait permettre de limiter la concentration de contaminant à un niveau ne portant pas atteinte au travailleur. La Fiche de donnée de sécurité (FDS) SIMDUT 2015 du produit devra être consultée.

Si le contaminant ne fait pas partie d'un produit couvert par le SIMDUT 2015, comme dans le cas d'un contaminant en place depuis longtemps, des ressources additionnelles devront être consultées par l'employeur.

### 2° Réduire la concentration du contaminant

Lorsqu'il est impossible de substituer le contaminant, plusieurs méthodes sont possibles.

#### a) Modifier le procédé

La meilleure méthode! Elle consiste à appliquer une aspiration à la source du contaminant. Ainsi, on peut éliminer ou abaisser significativement la concentration du contaminant à la source, parfois sous le seuil de sa Valeur d'exposition moyenne pondérée (VEMP).

Dans ce cas, la protection respiratoire ne serait pas exigée. La FDS SIMDUT 2015 devra être consultée afin de connaître cette VEMP et savoir si le contaminant est un produit soupçonné ou démontré comme étant cancérigène. Si c'était le cas, une protection respiratoire supplémentaire serait exigée, sans égard à la concentration.

Si la réduction de la concentration par l'aspiration à la source n'était pas suffisante pour être sous la VEMP, la protection respiratoire adéquate (avec le bon Facteur de protection caractéristique (FPC)) serait alors requise.

#### b) Ventilation générale

Cette méthode permet la dilution des contaminants dans l'atmosphère. Sa mise en application doit être très bien encadrée et la concentration du contaminant étroitement surveillée.

#### c) Isoler l'aire de travail

Cette méthode est choisie lorsque la contamination des aires avoisinantes est à éviter. Le travailleur pourrait être exposé à des concentrations élevées de contaminant. Sa protection respiratoire devra être adaptée avec un FPC approprié. Pour éviter cela, on peut combiner l'isolation de l'aire de travail avec la ventilation générale à pression négative, comme dans le cas de travaux d'amiante. Sa mise en application doit être très bien encadrée et la concentration du contaminant étroitement surveillée.

#### d) Utiliser uniquement un appareil de protection respiratoire

Lorsque des travaux sont effectués avec seulement le port d'une protection respiratoire, ils doivent être bien planifiés et bien encadrés.

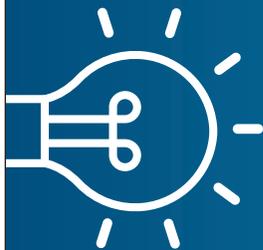
Différents contaminants à différentes concentrations vont exiger différents appareils de protection respiratoire et différentes méthodes de contrôle.

La réglementation exige des formations au niveau de la protection respiratoire (théorique et essais d'ajustement « fit test »), de même que pour les produits dangereux au sens du SIMDUT 2015.

Des ressources comme l'ASP Construction offrent gratuitement une formation sur la protection respiratoire, les essais d'ajustement qualitatifs, l'information SIMDUT 2015 ainsi que du support technique adapté aux entrepreneurs pour l'industrie de la construction. ■

## Changement important à l'Espace client d'Hydro-Québec

Hydro-Québec avise que dans le cadre de la mise à jour de l'Espace client prévue pour le 21 septembre 2019, toute entreprise ayant un Espace client doit désigner un administrateur principal en tant que responsable de cet Espace client. Sinon, celui-ci ne sera plus accessible et les services connexes (historique de factures et de paiements, alertes, avis de facturation, etc.) ne seront plus fonctionnels. Pour désigner un administrateur principal et ainsi conserver tous les avantages et services associés à votre Espace client, un formulaire d'autorisation doit être complété. Celui-ci peut être téléchargé à partir du site Web d'Hydro-Québec. Pour toute question, communiquez avec le service à la clientèle au 1 800 463-9900 entre 8 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi. ■



## Perdu dans votre recherche d'assurance ?

Chez Lussier Dale Parizeau, nous vous aidons à faire un choix éclairé.

**Lussier  
Dale Parizeau**  
Cabinet de services financiers

**1 855 883-2462**  
LussierDaleParizeau.ca/cmeq

**Northbridge™**  
Assurance

# Le grand défi de l'entrepreneur : le transfert d'entreprise

Vendredi 4 octobre

Hôtel Château Bromont



MOT D'OUVERTURE  
**9 h à 9 h 30**

**Agop Evereklian**, vice-président exécutif, Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ)

## Les 6 étapes du repreneuriat

Le transfert d'entreprise est un processus long et ardu qui peut avoir des conséquences importantes sur les finances et la retraite d'un entrepreneur. Le CTEQ présente un processus de transfert d'entreprise en 6 étapes :

- » La planification à long terme
- » La définition des objectifs
- » L'identification du successeur
- » L'évaluation de l'entreprise
- » L'élaboration du projet de transfert
- » Le transfert de la propriété

PANEL PARTIE 1  
**9 h 30 à 10 h 45**

## Témoignages d'entrepreneurs

Des entrepreneurs ayant vécu un transfert d'entreprise ou étant en voie de le faire viendront témoigner de leur réalité et de leur expérience. Les cas choisis permettront de prendre connaissance des défis que représente la cession d'une entreprise. Les cas auront été choisis de façon à représenter différents scénarios possibles : transfert à des membres de la famille, reprise par des employés, vente à des tiers, reprise en équipe, etc.

ACCUEIL DES PARTICIPANTS  
CMEQ ET CMMTQ

**8 h 15 à 9 h**

PANEL PARTIE 2  
**11 h à 11 h 45**

## Témoignages d'experts

Un panel d'experts réagira aux différents cas présentés et analysera chacune des situations décrites, afin de bien comprendre les meilleures pratiques à mettre en place, définir l'ensemble des options possibles et permettre d'éviter les embûches qui peuvent guetter l'entrepreneur cédant mal préparé. Ce panel sera composé de professionnels expérimentés présentant différents points de vue sur le transfert d'entreprise : conseiller financier, avocat, fiscaliste, psychologue, etc.



ATELIER 1  
**13 h 30 à 14 h 20**  
**15 h 30 à 16 h 20**

**Patrick Ouimet**, associé leader, Évaluation d'entreprises et juricomptabilité, Raymond Chabot Grant Thornton

## Évaluer la valeur de son entreprise

L'établissement de la valeur de son entreprise est un exercice auquel un entrepreneur est rarement confronté dans sa carrière et pour lequel il existe peu d'informations comparables sur lesquelles se baser. Cette présentation permettra aux participants de démythifier l'évaluation d'entreprises et d'acquérir une compréhension des bonnes pratiques en matière d'évaluation d'entreprises, des éléments à considérer dans une évaluation ainsi que des éléments ayant de la valeur dans une entreprise.



ATELIER 2  
**14 h 30 à 15 h 20**  
**15 h 30 à 16 h 20**

**Philippe Asselin**, associé, avocat, D.E.S.S. Fisc., Fiscalité, Raymond Chabot Grant Thornton

## Connaître les enjeux fiscaux d'une cession d'entreprise

Cet atelier portera principalement sur les impacts fiscaux du transfert d'entreprise et explorera les différents modes de transfert, autant aux membres de la famille qu'à des employés ou à des tiers (gel successoral, utilisation de fiducie, vente des actions, etc.).



ATELIER 3  
**13 h 30 à 14 h 20**  
**15 h 30 à 16 h 20**

**Pierre G. Tessier**, avocat, MBA, directeur principal Transfert d'entreprise, Banque Nationale du Canada

## Financer un transfert d'entreprise avantageux pour le cédant et pour le releveur

Cet atelier présentera les différents modes de financement possibles permettant de faciliter un projet de relève d'entreprise. L'atelier s'adressera à un auditoire composé d'entrepreneurs qui désirent céder et de releveurs, membres de la famille ou employés, qui désirent assurer la relève de l'entreprise.

# LES GRANDS ÉVÉNEMENTS 2019 CMEQ



ATELIER 4

13 h 30 à 14 h 20

14 h 30 à 15 h 20

**Annie Veilleux**, MBA, directrice,  
Familles en affaires, HEC Montréal

## Appréhender les aspects humains du transfert d'entreprise

Les dynamiques humaines sont au cœur d'un transfert d'entreprise, et elles influencent considérablement sa continuité. Pourtant... trop souvent... les aspects techniques priment, et amènent à se concentrer sur les étapes financières et légales de la transaction.

À partir de constats issus de l'accompagnement pratique de chefs d'entreprise en situation de transfert, nous échangerons autour des facteurs humains dans le cadre d'un transfert tels que : les peurs et les freins à la continuité d'entreprise; le défi de la démographie des cédants et des repreneurs; les différentes phases évolutives des individus en fonction de leur âge; les façons de faire gagnantes, d'un point de vue « humain »!



ATELIER 5

14 h 30 à 15 h 20

**Isabel Faubert Mailloux**, MBA,  
directrice générale, Réseau COOP

## Vendre son entreprise à ses employés

Présentation d'expériences en mode collectif

En tant que chef d'entreprise, vous voulez que ce que vous avez construit soit entre bonnes mains et vous visez à assurer la pérennité de votre entreprise. Vous avez peut-être déjà envisagé vendre à un de vos employés clés. Mais cette personne n'a peut-être ni les fonds ni le désir d'acheter et gérer seule l'entreprise. Saviez-vous qu'il est possible de vendre à l'ensemble de votre équipe grâce au modèle coop?

Cet atelier vise à présenter brièvement le modèle de la coopérative de travailleurs comme forme pour permettre aux employés d'acheter collectivement l'entreprise. Il sera question du mode de fonctionnement, des mécanismes de capitalisation, des sources de financement et de l'accompagnement disponibles pour faciliter ce type de transfert.



ATELIER 6

13 h 30 à 15 h 20

**Alain Chevalier**, conseiller senior,  
Pl.Fin, MBA, PCC

**Alain Saint-Jacques**, conseiller senior,  
Expert en coopératives

## S'initier au reprenariat – De la réflexion à l'action

Cet atelier vous initiera aux principales étapes et processus de transfert/reprise d'une entreprise. Le tout sera supporté par le témoignage d'un repreneur accompli de l'industrie de la construction.

9 h à 16 h

Visite des stands  
des exposants

INSCRIPTION EN LIGNE :  
[cmeq.org](http://cmeq.org) : Achats en ligne /  
Colloque entrepreneurial



ANIMATRICE



PRÉSIDENT  
D'HONNEUR

**Retour sur la journée et perspectives d'avenir avec Serge Beauchemin, Marie Grégoire et des représentants des Corporations**

CLÔTURE

16 h 30 à 17 h

**Marie Grégoire**, ex-députée, éditrice de *Premières en affaires* et animatrice

**Serge Beauchemin**, ex-dragon, entrepreneur et investisseur

EXCLUSIF AUX MEMBRES DE LA CMEQ

## Spectacle

Rhapsody - les classiques de Queen

C'est dans un tout nouveau spectacle qu'Yvan Pedneault vous présente une sélection personnelle de chansons du groupe Queen, en hommage au célèbre chanteur Freddie Mercury et aux belles années de ce groupe qui a grandement marqué l'histoire du rock



21 h à 23 h

# LES GRANDS ÉVÉNEMENTS 2019 CMEQ

CONGRÈS CMEQ

## 69<sup>e</sup> congrès annuel de la CMEQ Samedi 5 octobre

La CMEQ vous invite à l'Hôtel Château-Bromont



9 h 30 à 12 h



Remise  
des prix  
honorifiques



21 h 45 à 23 h

### Assemblée générale annuelle des membres

- » Présentation des candidats aux postes d'administrateurs au comité exécutif.
- » Présentation du rapport annuel 2018-2019 par la direction générale et les directions.
- » Cinq postes en élection au comité exécutif
- » Période de questions des membres.

### Conférences



14 h  
à 14 h 45

**Patrick Vigneault,**  
directeur principal, direction principale –  
Planification du réseau et services techniques,  
Hydro-Québec

#### Notre énergie propre est parfaite pour vos stratégies d'affaires / Programme Solutions efficaces

À titre de directeur principal chargé de la planification du réseau et des services techniques à Hydro-Québec Distribution, M. Vigneault viendra vous entretenir de sa vision de la relation en constante évolution qu'Hydro-Québec entretient avec les maîtres électriciens du Québec.



15 h  
à 15 h 30

**Diane Lemieux,**  
présidente-directrice générale  
Commission de la construction du Québec

#### La pénurie de main-d'œuvre et ses solutions

En 2012, son passage avait suscité beaucoup d'intérêts. Le 5 octobre prochain, Diane Lemieux, présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec (CCQ), s'adressera à nouveau aux entrepreneurs électriciens. Considérant les nombreux changements survenus au cours des 7 dernières années, et de tous ceux à venir, cette visite ne manquera certainement pas de vous intéresser!



15 h 45  
à 16 h 30

**Nicolas Duvernois,**  
CEO PUR vodka & romeo's gin

#### Entreprendre à l'état PUR – De concierge de nuit à inventeur de la meilleure vodka au monde

Rencontrez un entrepreneur dans l'âme! M. Nicolas Duvernois a toujours eu la tête pleine d'idées. C'est en 2006, en vivant une première expérience catastrophique en affaires, qu'il décide de fonder PUR Vodka. Ne connaissant absolument rien du domaine, c'est en tapant le mot vodka dans le moteur de recherche Google que tout a commencé. Afin de financer le tout, il a été employé de la salubrité dans un hôpital de nuit et développeur de vodka de jour pendant près de 4 ans. Il nous amène dans les coulisses de l'entrepreneuriat comme rarement nous avons la chance d'entendre.



13 h  
à 13 h 45

**Carol Allain,** M.Sc, M.Éd, auteur,  
conférencier international

#### Recrutement et rétention du personnel

La conférence *Recrutement et rétention du personnel* est une invitation à poser des gestes concrets face à la pénurie de main-d'œuvre, à savoir comment retenir les employés actuels et les nouveaux à venir. Cette conférence passe en revue les caractéristiques de la génération des baby-boomers, la génération X, la génération Y et la génération Z afin de les confronter pour mettre en lumière les tensions qui surgissent entre elles et les modes d'accommodement possibles.

## Gestion CMEQ – Nouvelle formation et Nouveau calendrier de formation en classe

Nous vous informions en juin dernier que « Bien que nous n'ayons pas déployé officiellement les améliorations au module *Paye*, puisque l'aide contextuelle et la formation sont toujours en cours de rédaction, les clients qui souhaitent utiliser dès maintenant ces améliorations peuvent communiquer avec la Direction des services informatiques afin que nous puissions planifier l'activation du module dans leur logiciel. ». Faites comme la trentaine de clients utilisant déjà le nouveau module *Paye* pour la production de leurs payes hebdomadaires et bénéficiez vous aussi dès maintenant des améliorations à ce module.

Les améliorations au module *Paye*, en lien avec le module *Dossier employé* qui a été lancé au dernier congrès, permettent une saisie plus facile et plus flexible des payes par l'utilisation de fonctions, la génération automatique de certaines payes ou encore la réouverture d'une période fermée, entre autres. De plus, elles renferment des améliorations importantes quant à la sécurité des données en permettant de restreindre l'accès à certaines informations du module *Paye* pour certains utilisateurs de ce module. Enfin, elles offrent plus de flexibilité également au niveau de la production de rapports.

Nous vous rappelons que le module *Dossier employé* doit être activé

dans Gestion CMEQ avant de pouvoir bénéficier des améliorations au module *Paye*, et que la formation sur le *Dossier employé* est préalable à son activation.

Le meilleur moyen de bénéficier au maximum des nouvelles de ces deux modules demeure la formation.

À compter de septembre, de nouvelles sessions de formation en classe sont donc offertes à la clientèle. Ces sessions de formation – deux demi-journées d'une durée de 3,5 heures chacune – couvrent les aspects suivants :

» 8 h 30 à 12 h – Module *Dossier employé*

» 13 h à 16 h 30 – Améliorations au module *Paye* et Présentation des applications mobiles

Le participant peut donc s'inscrire à une demi-journée de formation ou à la journée complète. Ainsi, les utilisateurs ayant déjà suivi la formation sur le module *Dossier employé*, pourront s'inscrire uniquement à la seconde portion de la formation, si tel est leur souhait.

Le coût de la formation a été fixé à 80 \$ par demi-journée pour les membres et à 100 \$ pour les non-membres. Pour la journée complète, le coût a été fixé à 140 \$ pour les membres et à 175 \$ pour les non-membres.

### CALENDRIER DES FORMATIONS

Rivière-du-Loup – Hôtel Universel,  
18 septembre

**Formation en ligne** (Webinaire), 19 septembre

Gaspé – Rodeway Inn, 20 septembre

Baie-Comeau – Hôtel Hauterive, 25 septembre

Québec – Hôtel Plaza Québec, 26 septembre

**Formation en ligne** (Webinaire), 27 septembre

Victoriaville – Hôtel Le Victorin, 9 octobre

Montréal – Siège social de la CMEQ, 10 octobre

**Formation en ligne** (Webinaire), 11 octobre

Joliette – Château Joliette, 16 octobre

St-Jérôme – Best Western Hôtel St-Jérôme,  
17 octobre

Thetford Mines – La Cache du Domaine,  
23 octobre

**Formation en ligne** (Webinaire), 24 octobre

Saint-Jean-sur-Richelieu –  
Quality Hôtel Centre de congrès, 25 octobre

Salaberry-de-Valleyfield –  
Hôtel Plaza Valleyfield, 30 octobre

Gatineau – Hôtel V, 1<sup>er</sup> novembre

St-Hyacinthe – Centre des Congrès de  
St-Hyacinthe, 6 novembre

**Formation en ligne** (Webinaire), 8 novembre

Chicoutimi – Hôtel La Saguenéenne,  
4 novembre

**Formation en ligne** (Webinaire), 2 novembre

Si vous êtes intéressé par l'une de ces formations, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone au 514 738-2184 / 1 800 361-9061, option 4 ou par courriel à support@cmeq.org. Ne tardez pas à vous inscrire car les places sont limitées et s'envolent rapidement! Au plaisir de vous rencontrer à l'une de ces formations! ■

L'équipe de Gestion CMEQ

## Le plus important programme d'assurance de personnes pour les maîtres électriciens du Québec

### Saviez-vous que

- Contrat non résiliable
- Prestations garanties
- Primes des plus compétitives
- Remboursement moyen des primes de près de 20 000 \$ par assuré

En date du 30 juin 2019 :

Les membres assurés avaient accumulé à leur bénéfice personnel la somme de 9 007 529 \$.

310 membres ont encaissé la somme totale de 6 064 095 \$, soit un remboursement non imposable de 19 562 \$ en moyenne chacun.

# MRA

Cabinet en assurance  
de personnes

514 329-3333  
1 800 363-5956  
info@cabinetmra.com

cabinetmra.com

SRM579-10-1(19-09)

## Formations

offertes par la CMEQ

**Vous n'avez pas eu la chance de vous former en classe durant la tournée provinciale, la CMEQ a une solution pour vous!**

### Formation Web - Modifications Chapitre V - Électricité 2018

Accessible 24/7 au moment et à l'endroit de votre choix, autant de fois que vous le désirez, la formation Web sur les modifications Chapitre V - Électricité 2018 est toujours disponible!

Vous désirez télécharger la formation Web *Modifications Chapitre V - Électricité 2018*, il suffit de se rendre au [www.cmeq.org/se-former](http://www.cmeq.org/se-former).

Coût : 45 \$ plus taxes  
Code : TEC3973 ■

### SEPTEMBRE

#### Principes de base en gestion d'entreprise / Québec -

Volet juridique -  
Mardi 24 septembre : 9 h à 16 h  
Coûts : 100 \$ / Code : JUR4182

Volet administration -  
Mercredi 25 et jeudi 26 septembre : 9 h à 16 h  
Coûts : 200 \$ / Code : ADM4177

#### Branchement de borne de recharge et de borne en réseau pour véhicules électriques / Saint-Jérôme -

Mercredi 25 septembre : 13 h à 17 h  
Coûts : 135 \$ / Code : TEC4089



#### Formation admissible au FFSIC.

Des modalités s'appliquent. Voir le plan de cours pour plus de renseignements ou communiquez avec l'agente de promotion de la formation, au 514 738-2184, option 7.

### OCTOBRE

#### Installations électriques dans les bâtiments agricoles / Montréal -

Mercredi 16 octobre : 13 h à 16 h 30  
Coûts : 65 \$ / Code : TEC4146

#### Réglementation s'appliquant à l'alarme incendie / Montréal -

Vendredi 18 et samedi 19 octobre : 8 h 30 à 16 h 30  
Coûts : 445 \$ / Code : TEC4009

#### Sécurité et réseaux électriques essentiels en établissements de santé (Norme CSA Z32-15) / Québec -

Mardi 22 octobre : 13 h à 16 h 30  
Coût : 325 \$ \* / Code : TEC4386  
\* Bénéficiez d'une réduction de 151,30 \$ si vous possédez déjà la norme)

#### Gestion opérationnelle d'une entreprise en construction / Rivière-du-Loup -

Jeudi 24 octobre : 8 h 30 à 16 h 30  
Coût : 395 \$ / Code : ADM4143

#### Chapitre V - Électricité 2018 : les notions essentielles / Longueuil -

Vendredi et samedi 25 et 26 octobre : 8 h 30 à 16 h 30  
Coût : 385 \$ / Code : TEC3861

#### Introduction aux problèmes de la qualité de l'onde et des courants harmoniques / Montréal -

Mardi 29 octobre : 13 h à 16 h 30  
Coût : 90 \$ / Code : TEC3650

#### Principes de base en gestion d'entreprise / Québec -

Volet juridique - Mardi 29 octobre : 9 h à 16 h  
Coûts : 100 \$ / Code : JUR4183  
Volet administration - Mercredi 30 et jeudi 31 octobre : 9 h à 16 h  
Coûts : 200 \$ / Code : ADM4179

Les prix ne comprennent pas les taxes

## CALENDRIER

### Cours ASP Construction

#### Travailler hors tension

*Exclusivement pour les travailleurs de la construction ayant une carte de compétence valide*

Coût : Gratuit / 8 h à 16 h

#### Montréal-Anjou

Vendredi 11 octobre 2019

Vendredi 15 novembre 2019

**Inscriptions :** [www.asp-construction.org/formations/calendrier-des-formations](http://www.asp-construction.org/formations/calendrier-des-formations)

Pour les demandes de formation pour 12 participants et plus, vous devez acheminer votre demande par courriel à [formation@asp-construction.org](mailto:formation@asp-construction.org) ou communiquer au 514 355-6190 poste 339.

### CCQ - Activités de perfectionnement

Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC)

La nouvelle offre de formation 2019-2020 est disponible depuis le 20 août. Ne tardez plus à vous inscrire!

**Nouveauté cette année :** la consultation du répertoire est maintenant adaptée aux différentes plates-formes mobiles.

Inscription : services en ligne de la CCQ, [www.fiersetcompetents.com](http://www.fiersetcompetents.com), ligne info-perfectionnement au 1 888 902-2222 option 1.

Cours offerts exclusivement aux travailleurs de l'industrie de la construction. Conditions d'admission sur le site internet de la CCQ, au [www.ccq.org](http://www.ccq.org).

## Fermeture des bureaux de la CMEQ

Veillez noter que le lundi 14 octobre 2019, les bureaux de la CMEQ seront fermés à l'occasion de la fête de l'Action de grâces. Il s'agit également d'un congé férié et chômé dans l'industrie de la construction. 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.